

Dans quel but les hommes se donnent-ils des lois ?



« But » est ici au singulier. Y a-t-il un but unique, une finalité unique à la loi. Il faut donc souligner cet aspect. Et dégager trois grandes finalités qui sont peut être compatibles. Y a-t-il une grande nécessité qui traverse cette institution de la loi (et elle dépend de la vision de la nature humaine). Je vous propose trois grandes lignes : la loi est là parce que l'homme sans elle ne peut que se nuire, puis la loi est donnée pour défendre les intérêts des plus forts (Hegel, puis Marx) et enfin la loi est là pour organiser une société humaine en vue de la justice et du bien commun (je finis par une vision plus optimiste parce que tout simplement c'est cela que je trouve meilleur de défendre, l'idée que la Loi est là comme une chose bonne, et comme organisatrice et correctrice, et non comme une loi de fer ou une loi du plus fort ou du plus rusé.

Ce n'est pas une dissertation !

Aucune société ne semble pouvoir se passer de lois, qu'elles soient écrites ou qu'elles se traduisent dans les usages, coutumes ou moeurs. S'ils nécessitent ce tiers que représente la loi, cette médiation contraignante, est-ce parce qu'ils sont incapables de vivre en paix ? On peut le supposer en effet.

Les hommes se donnent des lois, tous, dans toutes les sociétés. Pourquoi ? D'abord pour pouvoir vivre en paix, ou éviter la guerre ou le règne de la force, - pour régler les conflits, pour distribuer les richesses qu'ils produisent et atténuer l'inégalité-, en un mot pour organiser la vie le plus justement possible. Ils se donnent des lois aussi pour empêcher celle du plus fort, ce qui pose la question de la nature humaine. Ils se donnent des lois parce qu'il semble impossible de régler les conflits autrement...

1 Pour régler les conflits : la loi pour empêcher la force

Si les hommes se donnent des lois, c'est parce que la vie en société est source de conflits, et que ces conflits nécessitent souvent pour trouver une issue la présence d'un tiers (Alain). Pour que ce ne soit pas le règne de la force, ou de la violence, les hommes acceptent le principe de la loi. C'est donc pour favoriser la paix que les lois sont données. Mais c'est aussi pour sanctionner et faire respecter le droit (principe du droit pénal).

Cela signifie t-il que sans la médiation de la loi, les hommes sont incapables de vivre en paix. C'est ce que pensent certains des théoriciens du contrat social, Hobbes, le plus pessimiste, ou Locke, mais encore Spinoza. A l'état de nature, l'homme est une brute, et seul l'état de société, l'état de droit le fait émerger de cet état de brute épaisse, « de loup pour l'homme ». Platon pose aussi cette question foncière de l'incapacité de l'homme d'être juste volontairement (l'anneau de Gygès)

2 Mais les hommes se donnent aussi des lois pour défendre leurs intérêts.

La loi évolue, elle n'est pas donnée une fois pour toutes. Elle reflète un état de société. Liée à l'Etat elle est le moteur de l'histoire (Hegel). Les hommes se donnent donc des lois parce qu'ils ont des intérêts contradictoires. Comme l'a montré Marx, l'Etat est souvent le reflet de rapports de forces et d'une partie de la société. La lutte des classes est le moteur de l'histoire.

Mais peut-on croire que les hommes ne se donnent des lois que parce qu'ils ne sont pas bons, ou par intérêt (vision un peu pessimiste, mais enfin réaliste).

3 Pour régler les échanges: justice distributive, rectificatrice

Ne peut-on penser en effet que si les hommes se donnent des lois c'est aussi en vue du **Bien commun**, en vue de l'organisation la meilleure de leur société, en vue de la justice et de la paix. En particulier pour régler les échanges. Echanges des femmes, échanges des biens, échanges langagiers (la parole est aussi réglementée : la diffamation, la calomnie, la malédiction sont proscrites dans la plupart des sociétés), selon les trois sphères établis par M. Claude Lévi-Strauss. Pour sanctionner justement les fautes commises et les juger correctement (sortir de la loi du talion) Parce que la loi morale et les lois sociales demandent un ajustement (voir Montesquieu).

On le voit deux grandes options sont possibles. La loi est un invariant de la nature humaine. Mais elle peut être vue sous l'angle le plus foncièrement optimiste : l'homme animal social par excellent organise la cité et se donne des lois comme sous la vision la plus foncièrement négative : l'homme est un loup pour l'homme et seule la Loi a une puissance suffisante pour l'empêcher de nuire. Sous cette diversité apparente de buts, on entrevoit cependant un puissante nécessité : celle de l'organisation de la vie des hommes, de leurs rapports et de leurs échanges, en vue de la justice et de la paix mais aussi l'organisation des Etats entre eux.